

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

VILLE
de
MARCOING



Tél: 03 27 82 23 00

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Marcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
notamment les articles L 2213-1 et L 2213-6 ;

Vu le Code Pénal, notamment son article 610-5 ;

Considérant la demande en date du 02 août 2023
émanant de Monsieur et Madame BLANGENOIS,
sollicitant l'autorisation d'organiser un vide grenier au
n° 41 rue de la République à Marcoing.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour
faciliter le déroulement de cette organisation,

Vide grenier au 41 rue de la République.

Arrêté n° 2023-67
Affaires générales

Article 1: Monsieur et Madame BLANGENOIS sont autorisés à organiser un vide grenier - vide maison, de 10 heures à 19 heures, le 27 août 2023 au 41 rue de la République à Marcoing. Sera situé exclusivement sur votre propriété.

Article 2: Monsieur et Madame BLANGENOIS, prendront les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des acheteurs et visiteurs.

Article 3: L'arrêté fera l'objet d'un affichage au niveau de l'accès à l'habitation, cet arrêté sera transmis à :

⇒ Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Marcoing,

⇒ Monsieur et Madame BLANGENOIS.

Fait à Marcoing, le 9 août 2023.

Le Maire,

Jean-Claude GUINET